



# LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



**LES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE** deviennent accessibles aux personnes sourdes et malentendantes grâce à un nouveau service d'accessibilité téléphonique disponible depuis son site Internet.

## CE SERVICE GRATUIT

peut être utilisé par toute personne sourde, malentendante ou connaissant une déficience auditive (qu'elle utilise ou non la langue des signes) pour joindre les services du Département, effectuer des formalités administratives, ou être informé dans le respect de la confidentialité des échanges.

## LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE



PC ou Mac



Une connexion haut débit



Un micro casque  
En option pour **+ de confort**



Une webcam  
indispensable si vous souhaitez  
un visio-interprète en LSF

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Se rendre sur la page **www.saoneetloire71.fr/accessibilite** ou cliquer sur le pictogramme « Accessibilité » en page d'accueil.
- 2 Télécharger et installer l'application « **Acceo** » (uniquement lors de la 1<sup>ère</sup> connexion) : vous êtes alors mis en relation avec un opérateur.
- 3 L'opérateur contacte les services du Département et traduit en simultané la conversation en langue des signes française ou transcrit la conversation entre la personne sourde ou son interlocuteur.

➔ LES AGENTS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX REÇOIVENT LES APPELS DES PERSONNES MALENTENDANTES OU SOURDES COMME POUR TOUT AUTRE USAGER.

